

SÉANCE extraordinaire

Le 12 juin 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 12 juin 2019, à 17 h 30, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Meggie Ritchie

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

190612.239 ADOPTION - POLITIQUE CONCERNANT LA PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES – GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la « LCV »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat ;

ATTENDU que la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées ;

ATTENDU que rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyée de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que la politique concernant la procédure pour le traitement des plaintes – Gestion contractuelle soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190612.240 EMBAUCHE – JOURNALIER SAISONNIER EN HORTICULTURE

REPORTÉ

190612.241 AUTORISATION – OUVERTURE D'UN CONTRAT DE PRÊT – RÉALISATION DE TRAVAUX PRÉVUS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE – EMPRUNT ADDITIONNEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil autorise monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à réaliser les démarches nécessaires pour l'ouverture d'un contrat de prêt dans le cadre du règlement numéro V-220-2019 autorisant un emprunt additionnel pour la réalisation des travaux prévus dans le cadre de la taxes d'accise sur l'essence de 1 695 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190612.242 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chandler a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chandler désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Chandler autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190612.243 VENTE D'IMMEUBLE – SITE MARY TRAVERS DITE : LA BOLDUC

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public de la Ville de Chandler pour la vente de l'immeuble situé au 342, route 132, district de Newport et connu comme étant l'ancien Site Mary Travers dite «La Bolduc»;

CONSIDÉRANT que selon les conditions de l'appel d'offres la Ville exige que dans l'année qui suit le soumissionnaire retenu doive s'engager à donner une autre vocation au site devra, au préalable, être approuvé par la Ville de Chandler;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont déposé des projets et qu'un seul est conforme et répond aux exigences de l'appel d'offres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon que l'immeuble situé au 342, route 132, district de Newport et connu comme étant l'ancien Site Mary Travers dite «La Bolduc» soit et est vendu à La Mer Bolduc Inc., au montant de 30 100 \$ selon les conditions de l'appel d'offres.

Il est également résolu que madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général soient autorisés à signer tout document requis, pertinent et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190612.244 TRANSFERTS DE FONDS DE LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NEWPORT AU CLUB DE L'ÂGE D'OR LES DYNAMIQUES DE NEWPORT

CONSIDÉRANT que suite à la dissolution de la Table de développement socio-économique de Newport la Ville de Chandler a accepté de sécuriser un montant de 22 273.50 \$ pour un projet récréotouristique (Bolduc) dans le quartier Newport (résolution numéro 140203.053);

CONSIDÉRANT que madame Ginette Beaudin Lebouthillier, ex-présidente de la table de développement économique, dans une correspondance datée du 16 mai 2019, approuve le projet soumis par le Club de l'âge d'or de Newport et recommande à la Ville de Chandler de verser au Club l'entièreté du fonds sécurisé au Club de l'âge d'or de Newport;

POUR CES MOTIFS, par monsieur le conseiller Denis Pelchat,

appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche que ce conseil accepte de verser la somme sécurisée de 22 273.50 \$ au club de l'âge d'or de Newport comme recommandé par madame Ginette Beaudin Lebouthillier, ex-président de la table de développement socio-économique de la Ville de Chandler.

Il est également résolu que cette somme soit versée uniquement si le projet de réfection du bâtiment du club des 50 ans et plus de Newport se réalise et que les subventions soient confirmées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190612.245 MODIFICATION DU RÈGLEMENT V-221-2019 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL ET D'UN ABRI À SEL

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro V-221-2019 adopté le 11 mars 2019, le Conseil a décrété la construction d'un garage municipal et d'un abri à sel et autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 000 000 \$ à ces fins ;

CONSIDÉRANT que ce règlement est venu modifier le règlement V-202-2017 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement V-221-2019 pour corriger certaines incohérences avec le règlement V-202-2017 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de se prévaloir de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes et d'adopter la présente résolution puisqu'elle n'a pas pour effet de changer l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmentera pas les charges des contribuables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Duguay et résolu de modifier le règlement d'emprunt V-221-2019 de la façon suivante :

1. L'article 2 est modifié comme suit :

L'article 2.1 du règlement V-202-2017 est remplacé comme suit :

2.1 Aux fins du présent règlement, le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 5 000 000 \$.

2. En ajoutant l'article 5 suivant :

L'article 1.1 du règlement V-202-2017 est modifié comme suit :

- 1.1 À demander des appels d'offres et à exécuter ou faire exécuter des travaux de construction d'un nouveau garage municipal et d'un abri à sel sur le territoire de la Ville de Chandler, le tout selon l'estimation détaillée datée du 16 novembre 2018 préparée par Christian Lambert, bachelier en architecture, jointe au présent règlement comme annexe «A» modifiée.

Messieurs les conseillers Gaétan Daraïche et Bruno-Pierre Godbout émettent leur dissidence.

ADOPTÉE MAJORITÉ

190612.246 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 17 h 52.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois,
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier